

Dialogue politique/Face à la situation des participants à la phase citoyenne qui n'ont pas été payés

**Le secrétariat technique s'explique**

**Martina ADA METOULE**  
Akanda/Gabon

*Hier, au cours d'un entretien avec l'un des responsables de cet organe du Dialogue politique, Ali Akbar Onanga a justifié le fait que certains participants qui réclament leurs perdiems n'ont pas été pris en compte. Pour lui, il s'agit des personnes qui n'étaient pas régulièrement inscrites, contrairement à ce que disent les plaignants.*

LE secrétariat technique du Dialogue politique s'est exprimé, hier, sur la question de certains participants à la phase citoyenne qui réclament leurs perdiems. A ce sujet, Ali Akbar Onanga que nous avons rencontré, a donné des explications. Selon lui, ces personnes qui, depuis près de trois semaines, sont visibles devant le portail du stade d'Angondje, n'étaient pas inscrites sur les listes



Photo : Bandoma

Ces participants à la phase citoyenne qui réclament leurs perdiems...



Photo : DR

...ne sont pas reconnus par le secrétariat technique du Dialogue politique.

relatives à la phase citoyenne. Il s'agit là, à l'en croire, des compatriotes ayant déposé leurs contributions écrites. "Certains présidents des bureaux des panels ont admis des contributions écrites de la part des personnes qui n'étaient pas enregistrées. Elles sont venues au prétexte qu'elles auraient déposé des contributions et

qu'on leur donne des perdiems en tant que participants", a indiqué l'orateur. Non sans ajouter que ces personnes "ne sont pas des ayants droit". Ali Akbar Onanga a toutefois rappelé qu'une période d'inscription à la phase citoyenne avait été ouverte et que, à l'issue de celle-ci, des listes ont été publiées. Ainsi, le secrétariat tech-

nique a reconnu que, ne sont entrés en possession de leurs perdiems, que les participants régulièrement inscrits. Tout comme il a pris la peine d'expliquer la situation à ces compatriotes qui s'estiment lésés. D'ailleurs, notre interlocuteur nous a laissé entendre que "d'aucuns parmi eux ont fait preuve de compréhension".

Indiquons tout de même que, ces plaignants qui insistent, avaient interpellé le Premier ministre, par ailleurs coprésident du bureau dudit Dialogue. Informé de la situation, Emmanuel Isoze Ngondet a saisi le secrétariat technique. Avec cet organe, la lumière a été faite. Cependant, dans leur mouvement d'humeur, "les dé-

flatés" de la phase citoyenne ont bénéficié de la compassion de certaines personnalités du Dialogue. Entre autres, du vice-Premier ministre Bruno Ben Moubamba, et du conseiller du président de la République Clémence Mezui qui avait donné son assurance quant à la régularisation de leur situation. Malheureusement, il n'en sera rien. Car, a martelé Ali Akbar Onanga: "c'est le service technique qui paye. Moi je n'ai rassuré personne. Si vous allez interroger les gens qui prennent des engagements, je n'ai donné l'assurance à personne que ces gens allaient être payés. Le Premier ministre a donné des explications que je suis en train de vous livrer. Il n'a donné aucune autre instruction". Il a ensuite invité ces compatriotes "lésés" à apporter la preuve de leur enregistrement à la phase citoyenne notamment, une liste sur laquelle figurent leurs noms.

**Financement des partis politiques  
Et si c'était une fausse approche ?**

**Jonas OSSOMBEY**  
Libreville/Gabon

*Comme si cela ne suffisait pas, voilà qu'une proposition de financement de tous les partis politiques, faite par l'opposition, par l'entremise de l'un de ses porte-paroles, Paul Joseph Gnama, au sein de la commission 3 des assises d'Angondje, vient jeter le trouble dans les débats du Dialogue national. Car, estime-t-il, «Si les partis politiques ont des moyens (financiers), ils n'auront pas besoin de s'appuyer sur certaines personnalités».*

LES travaux de la commission 3 du Dialogue politique ont été marqués cette semaine par la proposition de l'opposition sur le financement des partis politiques. Selon l'un de ses porte-paroles, Paul Joseph Gnama, «si les partis politiques ont des moyens (financiers), ils n'auront pas besoin de s'appuyer sur certaines personnalités». Toute chose qui surprend au regard de la loi sur les partis politiques. Si leur nombre, une soixantaine, paraît anormal pour une population d'à peine deux millions d'habitants, leur financement, au prétexte de les sortir d'une certaine précarité, relève d'une méconnaissance de ladite loi. Ainsi, selon les dispositions légales (du financement et de la comptabilité des partis politiques), l'Etat a le devoir de participer au financement des partis politiques. Des subventions annuelles de fonctionne-



Photo : Elie Ngougourou

Le leader du Front d'égalité républicaine (FER), Bonaventure Nzigou Manfoumbi.



Photo : Bandoma

L'un des porte-paroles de l'opposition, Paul Joseph Gnama, à l'origine de la proposition sur le financement des partis politiques.



Photo : Bandoma

Les militants du PDG.

ment leur sont allouées en fonction de la représentation au Parlement ou dans les assemblées locales. Tout comme les subventions de campagnes électorales sont allouées aux formations politiques présentant dans six provinces au moins, un minimum de vingt candidats aux législatives, de dix can-

didats aux Sénatoriales et des candidats sur au moins vingt listes à l'élection locale. Sans compter la justification du paiement du cautionnement exigé par les dispositions de l'article 67 de la loi n°7/96 du 12 mars 1996 portant dispositions communes à toutes les élections politiques. Le

même article 39 dispose que «les subventions de campagnes référendaires sont allouées aux partis politiques légalement reconnus et représentés au Parlement par au moins un député ou un sénateur, ou disposant au moins d'un élu local ». Tout le monde peut donc déduire du caractère pro-

vocateur de la proposition sus-mentionnée. Au point de se demander si la vocation d'un parti politique est d'enrichir son directoire ou ses membres. Surtout que nombreux sont ces partis inconnus du grand public qui n'ont d'existence que leur récépissé de création, ou dont la manifestation

n'est visible que lors des discussions politiques avec le dessein presque avoué de percevoir les perdiems ou des retombées de toutes sortes. D'ailleurs, la création des regroupements de ces micro-partis n'est-elle pas de nature à susciter des interrogations sur les ambitions des leurs tenants. A part venir lire des motions de soutien, personne ne peut les localiser, donner le nom d'un membre du bureau, encore moins désigner un seul électeur. Pourtant, au grand étonnement des populations, ce sont eux qui disent défendre les intérêts du plus grand nombre. Chose que les intéressés prennent parfois avec beaucoup de raillerie. Hormis le Parti démocratique gabonais (PDG), au pouvoir, l'Union nationale (UN), le PSD, le PDS, le RPG, le CLR, le CDJ, la cinquantaine restante brille par son absence de tous les radars. Qui pourrait dire ce que représentent, même à l'échelle de Guietsou, Mimongo, Bitam, Mitzic, Ndjolé, Makouké, Okondja, Onga, Lastourville, Pana, Mayumba, Moabi, Omboue, Mpage, etc., des partis tels que le MDJS, le BRD, le FER, l'UDPS, PSU ? Au final, ce qu'il va falloir recommander, c'est plutôt l'assainissement d'un univers composé de formations politiques et d'acteurs anecdotiques qui constitueraient, si la requête d'un financement global est pris en compte, plus une charge supplémentaire pour l'Etat.